



**Rapport de la Commission parlementaire sur la valorisation du verre**

**Le RNCREQ applaudit et attend ardemment les mesures concrètes**

Montréal le 26 septembre 2019 – La Commission des transports et de l'environnement, chargée d'évaluer les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre, a déposé son rapport jeudi dernier. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) qui avait présenté son mémoire à la commission le 14 août est très satisfait de voir la plupart de ses recommandations reprises dans le rapport.

« Des neuf recommandations du rapport, six correspondent aux nôtres, se réjouit Vincent Moreau, directeur général du RNCREQ. Nous sommes notamment très heureux de constater que les membres de la Commission sont unanimes sur la nécessité d'élargir la consigne, ainsi que le préconise le RNCREQ depuis de nombreuses années. »

À l'instar du RNCREQ, la commission de l'assemblée nationale recommande :

- D'interdire l'enfouissement du verre dans les lieux d'enfouissement techniques ;
- D'élargir diligemment le système de consigne en mettant en œuvre une solution qui implique une complémentarité des systèmes pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage du verre, notamment sur les bouteilles de vin et les spiritueux ;
- Que tous les choix du gouvernement dans le dossier des matières résiduelles s'inspirent de la hiérarchie des 3RV telle que décrite dans la Loi sur la qualité de l'environnement ;
- De renforcer la responsabilité élargie des producteurs et soutenir le recours à l'écoconception, la réduction d'emballage et le réemploi ;
- D'encourager le développement de débouchés locaux du verre, lesquels représentent un potentiel d'innovation et de développement économique pour les régions du Québec ;
- De bonifier les mécanismes permettant d'assurer la traçabilité des matières résiduelles.

Dans son mémoire, le RNCREQ avait aussi souligné l'importance d'intégrer les principes de l'économie circulaire et de proposer des solutions qui tiendront compte des autres matières que le verre. Les mesures d'écofiscalité, autant en matière de financement que de mesures incitatives à mettre en place, devraient s'appliquer non seulement au verre, mais aussi à l'ensemble des matières résiduelles.

« Nous encourageons le ministre Benoit Charrette à passer rapidement à l'action, conclut Coralie Deny, responsable du comité Matières résiduelles du RNCREQ et directrice générale du Conseil régional de l'environnement de Montréal. Il faut maintenant décider des mesures à mettre en place pour concrétiser ces recommandations. »

### **À propos du RNCREQ**

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

### **Renseignements :**

Alix Genevrier, chargée des communications

RNCREQ

514 861-7022 poste 3524

[alix.genevrier@rncreq.org](mailto:alix.genevrier@rncreq.org)